

Compte rendu commenté
CSD 53 – Moyens second
degré
2 février 2022

Préparation de la rentrée scolaire 2022 – Répartition de la DHG (Dotation Horaire Globale)

Déclarations liminaires : FNEC FP FO/ FSU/ CGT Éduc'action.

Lire la Déclaration liminaire CGT Éduc'action ICI, vous y retrouverez la position de la CGT Éduc'action sur cette carte scolaire second degré.

Réponses du DASEN : Le DASEN a justifié la baisse des moyens dans les Lycées par une baisse des effectifs et par l'écart prévisionnel de l'année dernière. Il a ajouté une stabilité dans les collèges, ceux-ci ayant « bénéficié » du reversement de moyens entre Lycées et collèges.

Avec un taux d'encadrement de moins de 24 élèves par classe en collège, le DASEN indique que ce taux est considéré « non comme confortable mais favorable pour la réussite de tous ». Le DASEN rappelle la volonté politique de recentrer les moyens du second degré vers le premier degré.

Il évoque également l'Indice de Position sociale = indicateur public pour évaluer la mixité. Une mixité difficile à tenir pour la défense de l'école de la République selon le DASEN. Écarts significatifs en Mayenne avec le cas de l'Immaculée Conception notamment.

Le Lycée professionnel est évoqué comme une voie d'excellence avec 3 objectifs : éradiquer le décrochage scolaire (« *on a fait baisser le décrochage* ») - favoriser l'insertion professionnelle (« *sans forcément répondre aux besoins immédiats des entreprises mais besoin d'une école ouverte* ») - poursuite d'études.

Concernant les AESH : « *ce sont des professionnel-les qui méritent notre respect. Le statut s'est déprécié même s'il reste du chemin à faire* »

880 AESH en Mayenne. Le DASEN se désolidarise des propos de Mme la Députée Guichard.

Carte scolaire

Le DASEN rappelle les chiffres nationaux et académiques.

Pour le département : baisse des vœux 1 en LG.

Question de la CGT Éduc'action : Où sont allés les élèves qui ne sont pas allés en LG ? 161 élèves ?

Réponse du DASEN : En Mayenne, selon la DGESCO, il devrait y avoir davantage de passages en seconde générale ! Offre alternative importante : MFR (mais moins de débauchages en cours de collège), l'agricole de manière générale, l'apprentissage : vœu 1 important.

Interpellation de la CGT Éduc'action : nous nous interrogeons sur le nombre d'élèves par classe en Lycée, qui peut atteindre plus de 35 élèves par classe et dénonçons les conditions d'apprentissage dégradées pour les élèves.

Réponse de la DSDEN : pas de classes à plus de 35 cette année en Lycée mais certains choix peuvent dépasser l'effet structure.

La DSDEN se base en partie sur le taux de passage apparent – flux d'élèves sur les trois années précédentes – ce qui permet de faire une estimation pour évaluer le nombre d'élèves attendus en classe de seconde.

Exemple : perte de vivier potentiel à Rousseau et à Lavoisier en seconde et perte d'élèves en première.

Plusieurs éléments d'explication du DASEN sur la construction de la carte scolaire :

- **Effectifs** : Baisse prévue de 243 élèves sur le second degré (2022 : moins 219 et 388 constatés) dont 224 en LGT.
- **Critères pour construire la carte scolaire second degré** : dialogue de gestion/ taux d'HSA (5,44% en collège)
- **Les heures CNL** sont versées à la rentrée au vu de la réalité des services.
- Concernant les **IMP** : il est prévu un GT avec les syndicats. Il faut, selon le DASEN répartir de façon équitable les moyens hors la classe. Il ajoute que des établissements ont par tradition davantage d'IMP.
- **Soutien en maths des PE** : ces interventions se feraient en plus. Il y a actuellement un recensement par les IEN de celles et ceux qui pourraient être intéressé-es. Pas de caractère obligatoire.
- « **Devoirs faits** » rendus obligatoire : ces heures ne seront pas pris dans la DGH sauf exception (une marge peut financer devoirs faits sur le BOP 141). « Devoirs faits » pourrait aussi servir de variable d'ajustement à la marge (éviter une Mesure de Carte scolaire).
- **Heure de technologie**. Problème de RH. Assurer une vraie science technologique sur cycle 4. Ne pas privilégier la techno en 6^{ième}. L'idée selon le DASEN est d'éviter les mesures de carte scolaire sur les professeur-es de technologie. **Commentaire CGT : S'il n'y a pas de MCS, nous pouvons en revanche craindre l'augmentation des services partagés pour ces collègues.**
- **Heure de mathématiques** va être financée dans les DGH.
- **BMP** : Eviter les BMP de deux heures.
- **Création de postes** : les créations de postes sont étudiées à partir de 18h de besoins.
- Il peut aussi y avoir selon les cas des neutralisations des postes = gel des postes. **La DSDEN souligne le fait qu'à partir de plusieurs années de neutralisation, le poste est voué à être supprimé.**
- Sur **les effectifs chargés dans certaines 6^{ième}**, le DASEN répond par le critère de l'IPS pour justifier certains écarts (entre collèges de centre-ville et certains collèges ruraux par exemple). Il est donc légitime selon le DASEN de prioriser certains établissements par rapport aux IPS.
- **Flux entre public et privé** : le privé a un meilleur taux de captation en collège.
- **Prévisions d'effectifs en ULIS 6^{ième}** – à ce jour l'administration ne les a pas, car pas encore les GEVASCO.
- **Comptabilisation des ULIS et SEGPA dans l'ordinaire**. Selon les propositions des établissements, certains moyens pourraient être octroyés au CSA D de réajustements du mois de juin.

La CGT a voté contre cette carte scolaire comme l'ensemble des organisations syndicales (10 votes contre)

Questions diverses (CGT)

La CGT Educ'action avait posé de nombreuses questions diverses

- **Question CGT : Notre école : « *Faisons-la ensemble* »**

Il a été annoncé par Madame la Rectrice dans le cadre du dispositif « *Notre école faisons-la ensemble* » 800 dossiers en cours de gestation pour concevoir des projets et financer des actions. 800 000 euros dans le premier degré et 800 000 dans le second degré.

Des commissions départementales vont donner un avis sur les projets et les demandes de moyens.

Combien de projets de ce type en Mayenne ?

Réponse du DASEN : 61 réponses sur le site dédié. Il indique que peu de projets ont été portés dans le premier degré (Seulement 15 projets).

Type de projet : estime de soi/ prise en charge des populations migrantes en LP (Lesnard)

Végétalisation de la cour/ fresques ... Les collectivités territoriales doivent trouver leur place.

Intervention de la CGT à propos d'Adage – qui permet de comptabiliser le nombre de projets portés par les établissements. Suspicion d'être un outil pour flécher les établissements par rapport aux projets portés, et donc de les mettre en concurrence. Le DASEN dit bien entendre cet argument de mise en concurrence et qu'il ne jouerait pas là-dessus. En même temps, il entend valoriser ces projets et insiste sur la communication.

Ces moyens sont-ils déclinés en termes d'heures ?

Réponse : Non. Heures non intégrées dans la DHG. Cela ne doit pas être une opportunité pour obtenir plus d'heures. Le DASEN ne souhaite pas forcément que ces projets entrent dans le droit commun.

- **Question CGT : Découverte des métiers en classe de 5e**

Le ministère a annoncé la mise en place d'une « découverte des métiers » en 5e (une demi-journée par semaine) à la rentrée 2023.

2 collèges sont dans ce dispositif en Mayenne : Collège Paul Emile Victor, à Château-Gontier, 84 élèves de 5^e, Collège René Cassin, à Ernée, 150 élèves de 5^e.

Comment ce dispositif est-il mis en place, avec quels moyens ? Quelle déclinaison dans la DGH, en HP, HSA, HSE ?

Réponse : Là aussi, pas d'heures dédiées dans la DHG. Il s'agit d'une expérimentation avec le monde de l'entreprise sans que ce soit une logique d'adéquationnisme. Pas de moyens spécifiques là-dessus/ surtout pas un objet délégué à quelqu'un mais un projet collectif. Ouvrir le champ des possibles et les mondes professionnels.

- **Question CGT: Gestion des AESH / AED : prime REP/REP +**

Suite à la publication du Décret n° 2022-1534 du 8 décembre 2022 modifiant le décret n° 2015-1087 du 28 août 2015 portant régime indemnitaire spécifique en faveur des personnels exerçant dans les

écoles ou établissements relevant des programmes « Réseau d'éducation prioritaire renforcé » et « Réseau d'éducation prioritaire », ouvrant le versement de l'indemnité à compter du 1^{er} janvier 2023 **à quelle échéance les AED et AESH vont-ils être éligibles à la prime REP / REP + ?**

Réponse : mise en œuvre (paiement) en avril avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023.

Pour les AESH qui sont affectés sur les PIAL dont l'un des établissements serait en REP+ : comment s'organise le versement de la prime si l'AESH intervient sur l'établissement en REP+ et sur plusieurs autres écoles ou établissements du PIAL qui ne sont pas en REP ?

Réponse : En attente d'une réponse. Pas encore de circulaire.

- **Question CGT : Bilan social AESH :**

Nous souhaitons connaître : le nombre de démissions/ le nombre de recrutements/ le nombre AESH I et d'AESH M/ le nombre d'AESH manquants/ le nombre d'heures d'accompagnement non-pourvues.

Réponse : 850 AESH recruté-es/ 67 démissions en 2021/2022/ 185 élèves non accompagné-es à la rentrée de septembre. Pour les autres informations : réponse différée au CDEN.

- **Question CGT Mise en place Multi employeurs pour AESH**

L'«acte 2 de l'école inclusive » prévoit une diminution du nombre d'AESH dans les écoles aux fins d'alléger le coût salarial du budget de l'Éducation nationale et pour les mettre à disposition des collectivités territoriales. **Nous souhaiterions avoir un état des lieux sur la mise en place de ce dispositif dans le département.**

Réponse : il y avait 2 dispositifs prévus : soit 2 contrats (ce qui revient au double employeur EN/Collectivités) ; soit mise à disposition des personnels aux collectivités.

23 communes ont fait le double contrat avec des AESH « demandeur·euses ».

Dans le cas d'une mise à disposition, la procédure est un reversement des collectivités à l'EN. Dans ce cas, le DASEN s'engage à ne pas revoir à la baisse le contrat de l'AESH avec a minima un maintien des quotités dans l'EN.

L'EN pourrait même proposer des augmentations de quotités pour couvrir le temps méridien.

Exemple : pour un contrat à 24 heures, la DSDEN peut proposer 30h avec mise à disposition sur le temps méridien.

La DSDEN ajoute que les CDI qui sont sous Titre 2 seraient plutôt dans la procédure de mise à disposition alors que les CDD (sous Hors titre 2) seraient plutôt en double contrat.

Le DASEN dit avoir une interrogation par rapport au plafond d'emploi

Le Conseil départemental souhaite plutôt une mise à disposition sur ce temps méridien plutôt que le double contrat. L'ancien Recteur avait, lui, privilégié le double contrat.

Commentaires de la CGT Educ'action : Sur cette question, nous comprenons que c'est encore très flou pour le moment.

Au-delà des questions « techniques », la CGT Educ'action rappelle que le ministre a indiqué que son objectif était « de proposer à tous les AESH qui le souhaitent un contrat de 35 heures, ce qui représentera un gain substantiel de revenus », précisant qu'« une telle mesure suppose un chantier d'ensemble sur le rôle des AESH et leurs missions ». La seule piste envisagée pour augmenter le temps de travail est d'articuler « le temps scolaire et le temps périscolaire » sous une forme de contrat unique géré par l'Éducation nationale avec mise à disposition pour les collectivités. Cela revient à institutionnaliser une forme de polyvalence, à détruire le métier qui est celui d'accompagnante d'élève en situation de handicap dans ses

apprentissages. Un « travailler plus pour gagner plus » inacceptable. Pour rappel, la CGT Educ'action revendique des obligations réglementaires de service (ORS) d'AESH pour un temps plein et un salaire à 100% à 24h d'accompagnement.

- **Question CGT UPE 2A**

Nombre d'élèves allophones scolarisé·es dans le département ?

Nous avons noté 115 dans le premier degré et 45 dans le second degré.

Quelles perspectives concernant l'ouverture d'UPE2A dans le département ?

Le DASEN rappelle que les dispositifs existants sont au plus près du terrain. Il considère que la Mayenne a une « UPE 2 A disséminée sur le territoire » et que « Ça coûte aussi cher qu'une vraie UPE2A » Le DASEN dit être sur un schéma par établissement en réponse aux besoins des élèves sur le lieu géographique. Il parle ensuite d'une logique inclusive afin de « se confronter à l'altérité »

Commentaires de la CGT Édu'action : nous considérons que l'ouverture d'une UPE2A en Mayenne demandée depuis de nombreuses années par notre organisation syndicale permettrait aux élèves allophones d'être accueilli·es dans de bonnes conditions, et ce, dans le cadre d'une inclusion sereine et non comme aujourd'hui, d'être parachuté·es sans préalable et d'ajouter aux difficultés sociales des difficultés scolaires !

- **Question CGT CDIisation des AED**

La CGT Educ'action souhaite savoir si tout·es les AED ayant 6 ans d'ancienneté, qui ont fait une demande de CDI ont bien été CDIisé·es conformément à l'article 10 de la loi n°2022-299 du 2 mars 2022.

4 collègues n'ont pas obtenu la CDIisation sur les 95 qui l'ont sollicitée dans l'académie.